

1. Règlement des Hommes Assistants Mondioring
2. Buts

Uniformiser le travail des HA.

Existence d'un manuel pour HA ,Juges, Amateurs, et autres intéressés.

1. Rôle de l'HA dans le concours :

Collaborer avec les juges afin d'établir un classement et noter les chiens selon leur mérite.

Si l'HA, se contente d'avoir un comportement passif, il n'est qu'un pantin articulé, bon à se faire mordre .

Son rôle est avant tout de permettre aux juges d'évaluer les qualités intrinsèques du chien, il lui faudra pour cela s'opposer à l'animal.

Sa position est difficile mais il doit toujours adopter un comportement sportif et honnête.

Pour ce faire, il devra respecter les directives suivantes :

- . il devra absolument être impartial.
- . il ne devra, en aucune manière, provoquer de douleurs au chien.
- il devra parfaitement connaître les prescriptions du règlement de mondioring.
- Et surtout, il devra effectuer un travail présentant le même niveau de difficulté pour tous les chiens.

1. l'équipement :

- a) **Le costume.**

Le costume : Il doit le protéger efficacement, il doit être flexible, lui permettre des mouvements faciles et lui permettre de courir avec souplesse.

Le costume ne doit pas être ridicule, ne pas avoir des manches trop larges, ne doit pas non plus être trop dur pour empêcher la morsure du chien.

Il doit permettre au chien une morsure d'au moins 7 cms de profondeur et l'épaisseur du costume dans la gueule du chien doit être de 3 à 5 cms.

Il est interdit à l'HA de modifier son costume lors d'une épreuve en fonction de tel ou tel chien.

- b) **Les chaussures**

Elles doivent être adaptées au climat capricieux et à la variabilité des exercices (attaques fuyantes par ex....)

Elles ne peuvent être munies de crampons métalliques.

le bâton : On ne peut utiliser n'importe quel bâton pour menacer le chien

c) Le bâton : Cela doit être un bambou de 60 à 80 cms de long recoupé en croix sur les $\frac{3}{4}$ de sa longueur.

Il ne doit pas s'ouvrir en éventail pendant le barrage. Il doit avoir un diamètre compris entre 20 et 30 mms.

L'HA devra le manipuler par la partie non coupée.

IL EST TOTALEMENT INTERDIT A L'HA DE LAISSER DEPASSER DE SA MAIN LA PARTIE NON COUPEE OU DE LESTER LE BATON.

- d) **Le revolver :**

Il devrons être au nombre de deux et fournis par l'organisation. Les cartouches seront obligatoirement des 9 mm ou 6 mm double charges.

1. Attitudes de l'HA

- 4) **Observations sur le travail dans l'attaque**

- L' HA a l'obligation d'éviter de toucher avec son bâton le chien qui tente de franchir le barrage ; pendant le mordant, il peut exercer toutes les menaces et impressions sans jamais toucher le chien avec le bâton.

- En échelon I et en brevet pour les pays qui en ont un, le bras doit être laissé accessible au mordant du chien.
- Si cela arrive de façon involontaire le juge doit en avertir l'HA qui devra officier avec plus d'attention.
- Si le coup a été donné intentionnellement, le juge a l'obligation d'arrêter immédiatement l'exercice et de prendre les mesures qui s'imposent.
- Une fois que le chien est en train de mordre, l'HA le travaille avec souplesse ; si toutefois le chien arrêterait de mordre il utiliserait les esquives, les feintes, les impressions et barrages pour éviter une nouvelle morsure.
- Le travail « en force » est interdit. Par contre l'HA peut utiliser toutes les astuces et gestes qui selon lui peut influencer le chien. Mais en aucun cas il ne peut le toucher avec les mains.
- Bien que le travail de l'HA doit être sélectif, il doit le maintenir régulier, loyal et sportif avec le chien
- l'HA doit être conscient qu'il est protégé par un costume intégral ce qui ne lui octroie pas le droit d'être brutal.
- En cas de brutalité ou d'infractions, le juge a le devoir d'informer par écrit :
la commission nationale de Mondioring du pays de HA, la commission Nationale du pays ou le concours ce déroule avec copy au coordinateur SMCU/FCI

Totalement interdit :

Sortir le chien du costume par la force ou la brutalité
 Plier le corps, les bras ou les jambes pour tendre la toile, tordre la gueule du chien pour le faire décrocher
 Pousser le chien avec le bâton, la main, la jambe, la manche ou avec le ventre (par contre une interposition des bras est permise).
 Lever le chien avec le bâton, la main, le bras ou la jambe.
 Appuyer le bâton sur le dos du chien ou le toucher avec.
 Tenir le bâton à deux mains.
 Passer le bâton sous le cou, sous le ventre ou sous les pattes du chien.
 Passer la jambe par dessus le chien qui mord.
 Parler au chien.
 Dans la conduite du prisonnier, marcher en zigzag ou changer brutalement de
 L'HA doit se présenter dans un état impeccable, tant au niveau de son costume, son bâton et ses chaussures.,
 Il se trouvera au même endroit lorsque sa présence n'est pas requise sur le terrain .
 Il ne fera aucun commentaire, sur ou à coté du terrain sauf sur requête des juges.
 Il n'acceptera pas de commentaire du public ou des participants.
 Il devra doser ses forces (son travail) de façon à opposer les mêmes difficultés du premier au dernier chien.
 Il lui est interdit de parler au le chien .
 En cas d'usage de liquide, seul l'eau est autorisée.
 le changement d'HA se fera avec la célérité nécessaire, dans le but de gagner du temps et non d'en perdre.

5 Règlement durant le travail :

LES ATTAQUES :

Pour toutes les attaques de face : L'HA appellera le chien avec le bâton

Attaque de face accessoire :

- il est interdit pour l'HA d'avoir avec son accessoire des protections au niveau des mains (ex : gouttières, fourreaux, gants)
- l'accessoire ne doit pas être trop volumineux et traversable il doit être rigoureusement le même du début à la fin du concours (prévoir en double)
- si l'accessoire a une poignée celle-ci ne dépassera pas la largeur de la main.

- L'HA se trouvera toujours au même point de départ après le signal du juge.
- Il attirera toujours l'attention du chien au départ de son travail, de sorte que le chien sache qui est l'HA.
- Il n'esquivera jamais le chien à l'entrée de l'attaque.
- Il ne devra jamais rester complètement statique lors d'une entrée, et devra tout faire pour amortir le chien sans l'esquiver afin de ne pas risquer d'accident tel que rupture des vertèbres du chien ou tout autre traumatisme pouvant être provoqué par un choc violent.
- Il ne touchera jamais le chien avec le bâton ni les mains.
- Si le chien ne fait pas sa prise d'entrée, il est possible de l'esquiver, de barrer et de s'opposer à l'entrée du chien.
- Lorsque le chien lâche sa prise avant la fin de l'exercice, l'HA essaiera d'empêcher la morsure, d'après le comportement du chien, soit en restant immobile soit en l'esquivant.
- Il peut « barrer » le chien avec le bâton, mais sans le toucher.
- L'HA n'arrêtera pas son travail avant le rappel du maître sauf si le chien lâche sa prise. L'HA cessera immédiatement son travail lors du rappel du chien par le maître, et restera immobile jusqu'au signal de fin d'exercice donné par le juge.
- Si le chien mord au bras, l'HA ne pourra effectuer une rotation du bras supérieure 180°.
- Si le chien mord à la jambe, le genou devra se trouver au moins à 30 cm du sol.
- En cas de charge sur le chien, 2 pas maximum sont autorisés.
- Attaque avec accessoire : si le chien mord dans l'accessoire, plus d'une seconde, l'HA lâchera son accessoire et continuera à s'opposer au chien par des esquives ou menaces de toutes sortes. Si le chien remord, l'HA pourra de nouveau ramasser son accessoire afin de l'utiliser dans le respect du règlement et pendant le temps restant de l'attaque.
- En cas de chute de l'homme d'attaque, celui-ci doit se relever sauf intervention du juge.
- Lors de l'attaque fuyante, lorsque le chien mord, l'HA tirera 2 fois en l'air, et ceci avec un angle de 45°.
- Lorsque le chien mord dans le bras qui tient le revolver, l'HA changera l'arme avant de tirer.
- Lors de l'attaque fuyante, l'HA devra toujours fuir tout droit, en courant jusqu'à ce que le chien le morde.
Si l'HA tombe avant d'avoir tiré il ne pourra pas tirer avant de s'être relevé.
- L'HA devra amortir l'entrée de la morsure.

- Pour qu'il n'y ait jamais confusion dans l'esprit du chien, quant à l'objectif qu'on lui demande d'attaquer, l'homme assistant, devra tout faire pour se signaler, il devra se manifester sans équivoque durant les 10 premiers mètres au moins d'attirer le chien sur lui. Au besoin le juge fera partir l'HA entre 10 et 20 m puis autorisera l'envoi du chien dès que l'HA sera derrière l'obstacle. Pour se mettre en place, l'HA devra franchir l'obstacle chaque fois que cela lui sera possible.

- L'homme assistant doit se trouver au moins à 5 mètres derrière l'obstacle.

- Il ne pourra en aucun cas charger le chien si ce dernier est encore en l'air. Si l'HA charge le chien, il devra ajouter la distance de charge aux 5 m prévus.

- Lors de toute attaque, l'homme assistant devra amortir le chien, mais en restant dans l'axe de la course du chien. L'esquive reste interdite dans l'entrée. Si elle est trop anticipée par l'HA, elle devient une « esquive » involontaire. Il ne faut donc pas décompter le temps en « tarde à mordre »

- L'HA ne s'immobilisera qu'au commandement de cessation, cette immobilisation doit être immédiate et absolue.

L'attaque arrêtée :

L'HA poursuivra sa fuite tout droit, même après le commandement de rappel donné par le maître.

L'HA ne fera pas d'excitation supplémentaire et ne tirera pas pendant l'attaque arrêtée.

1) Le barrage

On appelle ainsi le mouvement rapide que l'HA donne à son bâton ou accessoire avec l'intention de l'intimider ou d'empêcher sa morsure.

Le barrage sert également à évaluer le chien :

1. s'il a du courage
2. s'il se laisse intimider
3. s'il a peur

Par conséquent les HA doivent travailler leur technique au bâton afin d'être **efficace et sans danger**. Les juges doivent éliminer de la sélection les HA qui ne savent pas manier le bâton ni faire un barrage correct.

1) Le revolver

L'HA fera attention de ne pas tirer à côté de la tête d'un chien.

Le tir devra se faire avec le bras ou l'avant bras levé.

Le canon pointé toujours vers le haut.

Si le chien mord le bras qui tient le revolver, on ne pourra pas tirer à moins de changer le revolver de main.

Si l'HA tombe avant d'avoir tiré il ne pourra pas tirer avant de s'être relevé durant tout le temps imparti à l'attaque.

1) Les accessoires

Les accessoires utilisés durant les épreuves de défense s'utiliseront avec le même esprit que le bâton. Ils auront comme objectif d'impressionner le chien et d'évaluer son courage.

Ils ne peuvent causer de blessures ni faire mal au chien.

Les accessoires ne peuvent pas être utilisés comme bouclier total, on doit toujours laisser la possibilité au chien de passer au travers pour faire sa prise.

Pour l'attaque, l'HA doit utiliser l'accessoire pour tester le courage du chien mais ne doit pas l'utiliser pour amorcer une esquive.

Les accessoires peuvent toujours toucher le chien tant qu'ils ne peuvent occasionner de blessures ou de douleur.

Les juges détermineront de manière globale l'utilisation de l'accessoire qui correspondra avec le savoir faire de l'HA à un travail sportif et sélectif.

Parallèlement, une mauvaise utilisation du bâton ou brutalité dans l'utilisation des accessoires est pénalisable.

La recherche :

Il est rappelé que l'HA aura une marche naturelle, il lui sera donc interdit de menacer et de jouer de provocation.

Des obstacles faisant office de diversion peuvent être utilisés pendant la conduite, mais ils ne devront jamais intervenir dans plus de 2 fuites, l'HA ne devra pas se focaliser exagérément sur les obstacles, il pourra passer au-dessus de cet obstacle au maximum 3 fois avant d'effectuer sa fuite. Le juge pourra lors de sa 2^{ème} tentative lui dire qu'il lui reste encore 1 essai.

L'HA suivra le même itinéraire, indiqué par les juges, pour tous les chiens.

Pour tous les chiens, sa démarche sera naturelle, identique et sans provocation.

IL effectuera trois tentatives de fuite, de sa propre initiative, en fonction de la vigilance du chien.

Pendant les tentatives de fuite, il essaiera de prendre un maximum de mètres avant que le chien ne morde, par ex... en esquivant.

Il devra poursuivre sa fuite ou son travail jusqu'au commandement d'arrêt donné par le maître.

Si le chien lâche sa prise avant le commandement du maître, l'HA poursuivra sa fuite.

Après chaque fuite, l'HA reprendra son travail sur autorisation du juge.

Si le juge ordonne la fin de l'exercice par plusieurs coups de trompette, le maître commandera l'arrêt de son chien, et l'HA cessera immédiatement son travail

L'HA se tiendra immobile dans la cachette en regardant le juge ; il ne devra en aucune manière provoquer le chien.

Si le chien n'est pas vigilant à la cachette, sur autorisation du juge, l'HA devra faire une fuite en plus des 3 fuites réglementaires de la conduite.

A la fin de la conduite, **avant la phase de garde** (commandement du conducteur après autorisation du juge), si le chien n'est pas vigilant, l'HA fera une fuite supplémentaire. sur autorisation du juge.

Si le chien mord sans raison pendant la conduite, l'HA poursuivra son déplacement sans fuite.

Le juge peut selon les circonstances, demander à l'HA de lui signaler d'éventuels coups de dents.

L'HA ne participant pas à l'exercice prendra soin de se tenir dans un endroit situé en dehors du terrain (à 5 m minimum de la clôture) et non accessible au chien. Si toutefois le chien venait à le découvrir, ce dernier exécuterait lui-même l'exercice de conduite.

La défense du maître :

L'agression de l'HA doit être franche et faite à deux mains.

Après l'agression, le maître et l'HA restent immobile jusqu'à la morsure du chien ou jusqu'au signal d'arrêt donné par le juge.

Au commandement de cessation donné par le maître, l'HA cessera de travailler et restera immobile jusqu'au signal de fin d'exercice donné par le juge.

La poignée de main sera naturelle et devra être à l'initiative de l'HA.

La garde d'objet :

Le but primordial de cet exercice est avant tout de voler l'objet.

Lorsqu'elle sera effectuée par deux HA, le deuxième se tiendra à une distance de 10 m minimum de l'objet.

L'HA entrera dans le cercle de 5 m d'une manière neutre , sans exciter ou agresser le chien.

Lorsqu'il sera à de 2 m, il fera tout son possible pour le prendre (menace, esquives, intimidation, etc...).

Lorsqu'il est dans un rayon de 2 m, l'HA devra faire sa tentative de prise dans les 30 secondes.

S'il fait usage d'un accessoire, ce dernier ne peut pas être utilisé comme bouclier, sauf si le chien peut passer au travers pour mordre.

Pendant la morsure, l'HA restera sur place pendant 2 sec. Avant de se retirer par le chemin le plus court pour s'éloigner de l'objet, que le chien ait ou non lâché prise.

Si le chien mord, après que l'HA ait attrapé l'objet, ce dernier doit être déposé immédiatement et une immobilisation de l'HA de 2 secondes devra être respectée.

Si le chien a l'objet dans la gueule, ou a ses pattes sur ou dans l'objet, il suffit que l'HA déplace l'objet de 2 m, sans que le chien ne morde pour que le juge ordonne la fin de l'exercice.

Si le chien ne mord pas lorsque l'HA prend l'objet, ce dernier essaiera de déplacer cet objet au delà des 10 m sans barrer le chien avec l'objet à garder.

IMPORTANT

Ce règlement des assistants, qui est le **complément obligatoire du règlement international de mondioring**, doit constituer l'élément de base incontournable à toute sélection donnant accès à une pratique sur le plan internationale.

Seul pourront officiés dans des concours à caractère internationaux (attribution du CACIT), des assistants figurant sur la liste des assistants internationaux édité par la SMCU/FCI